



Megève le 30 janvier 2006

En conclusion : Pour l'instant nous ne voyons pas d'autre solution que d'attendre que la rouille s'installe (environ 50 ans) et que les nouvelles baignoires en matière plastique ne puissent plus servir.

HISTOIRE D'EAU...À MEGÈVE

Le geste est devenu si simple ! on ouvre, on ferme un robinet, des milliers de fois dans l'indifférence de tous, des équipes de femmes et d'hommes s'occupent de la collecte, de la distribution et de l'évacuation de ces eaux devenues usées ;

Nous avons rencontré Sylvie DEBIEVE, Directrice de l'EPIC (Etablissement Public, Industriel et Commercial), Régie des eaux de Megève dans ses bureaux situés au-dessous du local des sapeurs pompiers de Megève.

A la différence d'autres agglomérations, Megève a la chance d'être située dans une zone où les précipitations annuelles sont importantes (+ de 2000 mm/an).

Pour exemple : Cluses, Sallanches, Chamonix enregistrent de 800 à 1200 mm, et Moutiers ou St Jean de Maurienne de 600 à 800mm.

Les ressources :

- captages hauts : Planay, Radaz (Cote 2000), altiport, le Tour, qui se rassemblent dans le réservoir de la Livraz.
- captages bas : Grand fontaine, dont les réservoirs ont été construits en 1946 et sont visibles à flanc de montagne sur le Jaillet ;
- 2 forages : altiport et Cassioz (Plaine de Praz)

Le réseau de distribution :

Il est composé d'environ 100km de canalisa-

tions interconnectées dont la capacité de distribution à son maximum est de 9.000 m³/jour ce qui correspond à la consommation d'une ville de 40.000 habitants. Ce réseau assure également l'approvisionnement de 320 bouches d'incendie qui sont étroitement surveillées par la régie en raison de possibles dérives frauduleuses. Ce réseau ne comporte aucune section en plomb, mais l'emploi de fonte grise (très cassante) nécessite des travaux de maintenance constants.

La qualité :

Les captages sont peu calcaires, mais les forages le sont davantage. La minéralité de l'eau dépend du mélange des sources suivant l'heure et les jours de distribution.

Mais l'eau de Megève reste toujours 3 fois moins calcaire qu'une eau minérale pétillante en bouteille.

Les traitements :

2 captages disposent d'un traitement préventif par U.V.. Le reste constitue une eau produite directement par la nature. Ce qui nous vaut quelques remarques de touristes avertis : une eau sans goût de chlore est-elle potable ?

Les contrôles :

65 paramètres sont constamment contrôlés par DDASS et par des laboratoires indépendants et ceci de manière aléatoire ou volontaire.

Laurent thévenot

Chers amis,

Merci tout d'abord à celles et ceux qui ont bien voulu donner suite à mon éditorial de novembre 2005. Ces réactions m'encouragent dans la voie que je me suis assignée : rapprocher les diverses populations de Megève et de Demi-Quartier, faire en sorte que nous ayons voix au chapitre.

Notre Association n'a pas manqué d'adhérer à la Fédération Française des Résidents des Stations de montagne, après que la Présidente Mireille Sertout, mon homologue de La Clusaz, m'ait contacté en Août dernier. Cette Fédération, récemment créée, rassemble des associations telles que celles de Chamonix, Les Houches, Val d'Isère, Saint-Gervais, La Clusaz bien sûr, plusieurs autres, et d'autres à venir. J'ai participé à une réunion qui s'est tenue en Décembre. Même si les finalités ne sont pas toujours identiques (à Chamonix, par exemple, l'Association est exclusivement réservée aux résidents secondaires, alors que nous poursuivons pour notre part un dessein différent), les confrontations, les échanges d'idées et d'informations, ne manquent pas d'intérêt. Nos initiatives, nos démarches, s'en trouveront facilitées.

Incidemment, je me dois de mentionner, puisque la question a été posée et qu'elle se trouve au cœur de nos aspirations, que notre Association compte d'ores et déjà une cinquantaine de membres mégevans à temps plein, et donc autant d'électeurs. C'est bien, mais c'est trop peu ; je sollicite chacun de vous pour qu'il suscite dans son entourage, outre les relations familiales et amicales, des adhésions purement locales, de même que je vous demande de réfléchir à votre inscription sur les listes électorales : nul n'est besoin d'être propriétaire, il suffit de payer un impôt local ; par ailleurs, le vote par procuration est devenu aisé.

J'ai rencontré l'actuelle municipalité de Megève le 4 janvier, à l'occasion des vœux du Maire auxquels j'étais convié. J'avais bien sûr adressé à Monsieur Gérard Morand, avec une lettre d'accompagnement, mon message de Novembre, dont je ne voulais pas qu'il prît connaissance par autrui.

Notre propos, même s'il peut interpeller, n'a suscité aucune acrimonie, chacun mesurant, au fond, l'apport que nous représentons dans la prospérité de nos stations.

Les réunions concernant le PLU de Megève se sont poursuivies. Rien d'essentiel n'a encore été dit, les débats aigus restent à venir.

En ces premiers jours de 2006, j'adresse à chacun de nos sociétaires des vœux de bonheur, notamment lors de leurs séjours en Haute-Savoie. Je vous promets, à la mesure des encouragements que vous me prodiguez, mon implication, mon dévouement. Je suis devenu président dans des circonstances difficiles, presque inopinément. Mais ce n'est certainement pas pour sous-utiliser un outil qui a le mérite d'exister depuis 30 ans, et a connu bien des succès.

Il n'est pas trop tard, il ne sera jamais trop tard, pour que celles et ceux qui auraient des points de vue à exprimer au regard des voies que je suggère le fassent, rien n'étant plus fâcheux pour un président que de n'être pas en phase avec la majorité de ses mandants.

*Bonne année 2006**

Jean-Louis Brault

LA VIE À MEGÈVE

De très nombreuses personnes se sont émues de la fermeture du Pallas, ce lieu convivial où toutes les générations se côtoyaient et se détendaient, de surcroît point quasi unique d'animation hors saison. Son propriétaire, Jean-Pierre pour les habitués, désirait depuis quelque temps transmettre son activité à une nouvelle équipe. Un grand groupe de distribution alimentaire a finalement clos cette attente.

Constatant des travaux importants et un peu « mystérieux » notre association a demandé à être reçue en Mairie par Monsieur Socquet, responsable de l'urbanisme.

Voici en quelques lignes le compte-rendu de notre visite :

-sur le fait de l'absence d'affichage de permis de construire. Monsieur Socquet nous indique que le nouveau propriétaire se « limite » à des travaux d'aménagement intérieur (toujours en cours) et que, sans modification de façades, il est exempté de dépôt d'un permis de construire. Monsieur Socquet nous fait part de la grande attention que la mairie porte à ces travaux ; pour preuve il nous présente le très épais dossier des pièces échangées entre le nouveau propriétaire et les services de la mairie. En l'absence de permis de construire, ce dossier, n'est hélas pas consultable par des tiers.

A nos questions sur la légalité d'une telle pratique, il nous assure que ses services n'ont pas détecté d'anomalies par rapport aux textes de loi sur la transformation interne des locaux.

Les interventions faites à sa demande des différentes commissions (incendie, sécurité du public, accessibilité...) n'ont pu que constater la bonne exécution des injonction légales. Il faut se rappeler que ce local (restaurant et boîte de nuit) disposait déjà de toutes les structures de sécurité pour recevoir ses clients.

En ce qui concerne l'absence de parking, la

superficie de cette superette n'entraîne pas la nécessité de places spécifiques. Nous demandons à Monsieur Socquet si la mairie a fait constater par huissier l'état des façades avant travaux. Il répond que les documents (plans et photos) dont il dispose seront suffisants en cas de litige pour défendre les intérêts de la mairie. (modifications des ouvertures par exemple).

Devant notre doute quant à l'esthétique de ces façades, il précise que le dossier est instruit par l'architecte des bâtiments de France et que de ce fait les demandes d'enseignes seront vraisemblablement réduites au minimum.

A la fin de cet entretien nous nous ouvrons de notre sentiment très fort que les nouveaux propriétaires, en jouant très finement avec les textes de loi, ont privé la commune et les tiers de toute possibilité de recours.

Nous l'assurons également que notre association restera toujours vigilante pour la préservation du patrimoine megevan.

Laurent Thévenot

Petit point sur nos activités de l'été 2005, bien assombri par le déclin rapide de notre Président, Hervé Thoumpyre, et par sa disparition le jour même de notre Assemblée Générale, le 4 août.

Le concert de l'Orchestre des Pays de Savoie organisé en partenariat avec Megève tourisme a été un véritable succès. Plus de 70 membres de l'association y étaient présentes, un très copieux cocktail offert par la municipalité les attendaient à la fin du spectacle venant apporter sa touche de convivialité à ce grand moment de plaisir musical.

Nous étions une bonne vingtaine le 22 juillet pour partir pic-niquer au Col de Jaillet et ce fut une journée agréable entre amis que tous étaient heureux de partager.

Certains ont fait la suggestion de se retrouver l'hiver aussi, et de préférence en mars, c'est pourquoi nous vous proposons de nous

retrouver le samedi 4 mars. Vous en trouverez les détails à la fin de cette lettre.

Enfin les événements de l'été ont fait que notre projet de rendez-vous culturel de l'été n'a pu se réaliser. Nous reportons donc à l'été 2006 la visite du centre ancien de Genève.

HISTOIRE DE FONTE

Depuis de nombreuses années, notre association concentre de multiples demandes suggérant la suppression voire l'interdiction des baignoires en fonte blanche pour l'abreuvement du bétail qui émaillent nos chers paysages montagnards.

Notre association recherche donc activement des solutions plus esthétiques et plus traditionnelles et qui puissent faciliter la vie pastorale.

Pourquoi une baignoire : parce qu'une vache en lactation d'environ 700kg consomme par jour 80 litres d'eau et 20 grammes de sel (cf ; le bulletin municipal de Demi-Quartier). Donc la baignoire est indispensable.

Mais pourquoi la baignoire en fonte et pourquoi pas en plastique ou en bois ? tout simplement parce que la fonte, à la différence du plastique ou du bois, offre une exceptionnelle résistance aux coups de cornes, sabots et autres coups mâchoires de nos chers ruminants.

Alors pourquoi ne pas dissimuler l'objet de notre litige par quelques élégantes plantations de sapins. Celles-ci, hélas, semble-t-il, ne résisteraient pas plus à ces assauts répétés. Mais enfin, direz-vous comment faisait-on, avant pour abreuver le bétail. Eh bien c'est tout simple : les vaches étaient gardées et elles étaient menées à boire.

C'était même le premier travail des enfants qui surveillaient le troupeau sans l'aide de fils de fer électrifiés de l'empêcher de détruire les aménagements conçus à cet effet.

APPEL DE COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2006

Vous trouverez ci-joint un appel de cotisations pour l'année 2006 ; il serait bien que tous ceux qui apprécient la lecture de notre lettre règlent leurs cotisations. Merci d'y penser. Un justificatif fiscal vous sera envoyé.

PROJET DE BALLADE AVEC DÉJEUNER EN ALTITUDE :

L'hiver aussi les membres de l'association sont heureux de se retrouver.

Fanny Milcent-Baudoin propose d'organiser une ballade le samedi 4 mars 2006 avec rendez-vous pour un pique-nique ou un déjeuner à un endroit accessible en voiture pour ceux qui souhaiteraient rejoindre les marcheurs.

Merci à ceux qui sont intéressés de s'inscrire par mail : fanny.milcentbaudoin@accoms.com par téléphone : 06 80 14 31 69 par courrier : F. Milcent-Baudoin, 113 rue de Rennes 75006 PARIS

Les détails sur l'heure et le lieu de départ et sur le rendez-vous pour le déjeuner vous seront donnés ultérieurement.